

ATELIER D'ESPACE URBAIN

Professeur / Cours artistiques de l'option : Recherches 3/12

(Afin d'offrir une lecture fluide des profils de poste, l'écriture inclusive n'est pas appliquée. On entendra « le professeur, le candidat, l'assistant » comme termes génériques.)

PROFIL DU CANDIDAT

Artiste plasticien aux pratiques pluridisciplinaires et/ou multimedia, le professeur est engagé et reconnu sur la scène artistique.

Il a de la relation entre art et espace urbain une vision large, polysémique, documentée, mise en perspective par la réflexion critique et la pratique. Il développe une vision de l'espace urbain qui ouvre ses dimensions et son ancrage, qu'il soit territorial ou (im)matériel.

Son projet pédagogique et artistique tient compte des différentes strates de l'atelier dans son projet pédagogique actuel pour s'en saisir et en développer une proposition personnelle et prospective qui s'intégrera au cycle Bachelier et/ou au cycle Master.

Le professeur a le sens du travail en équipe et un intérêt marqué pour la relation pédagogique. Son projet témoigne de sa capacité de conjuguer rigueur, exigence, ouverture et disponibilité, tant vis-à-vis des étudiants que de ses collègues.

L'expérience pédagogique préalable n'est pas une condition exclusive mais elle peut constituer un atout.

DESCRIPTION DU COURS

Centrée sur une dynamique de recherche, la proposition pédagogique offrira aux étudiants de l'option un terrain de prospection et de production artistique qui tient compte des enjeux contemporains de l'espace urbain et de l'art contemporain, et qui ouvre des perspectives nouvelles ou complémentaires au regard du projet pédagogique et artistique de l'option.

L'intervention du professeur se fera dans le cadre des activités d'apprentissage et du programme d'atelier de l'option Espace Urbain, que ce soit de manière modulaire ou de manière hebdomadaire, selon la formule retenue avec le responsable d'option et le projet pédagogique proposé.

Il accompagnera les étudiants dans leurs projets personnels à l'échelle du Bachelier et/ou du Master, en collégialité avec les autres enseignants, et selon le projet proposé.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement examinera le dossier des différents candidats et procédera à leur audition. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- *Commission de recrutement : 15 octobre 2021*
- *Conseil de gestion pédagogique : octobre-novembre 2021*
- *Désignation : décembre 21-janvier 22*

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Le dossier de candidature est adressé par envoi recommandé au Directeur de La Cambre au plus tard le 30 septembre 2021.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le professeur désigné à une charge de 3/12 consacre 3h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le professeur consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 1^{er} février 2022.